



Rapport d'activité 2014

Fédération Allier Nature (FAN)

39^{ème} Assemblée générale

Châtelperron – 7 mars 2015

FEDERATION ALLIER NATURE (FAN)

✉ Maison des Associations - 216 Avenue de la Gare - 03 290 Dompierre-sur-Besbre

☎ 04 70 34 69 49

✉ allienature@orange.fr

🌐 <http://allienature.asso.fr>



Rivière Allier - Commune de Montilly (03)

I. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT **DE L'ASSOCIATION**

DATE DE CREATION

L'APENA « **Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier** » a été fondée le 19 mai 1976 (JORF du 29 octobre 1976).

La dénomination de l'APENA est devenue « **Allier Nature** » le 14 avril 1992 (JORF du 28 avril 1993).

La dénomination actuelle « **Fédération Allier Nature** » ainsi que son fonctionnement fédératif actuel furent décidés le 23 avril 2005 (JORF du 9 juillet 2005).

OBJET STATUTAIRE

La FAN a pour objet :

- De **protéger et d'étudier la nature et l'environnement dans le département de l'Allier** ;
- D'**animer le débat public et la citoyenneté dans le domaine environnemental** dans le département de l'Allier ;
- De **fédérer les associations de protection de l'environnement de l'Allier**.

AFFILIATIONS

La FAN est affiliée :

- à la **Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)** ;
- à **France Nature Environnement (FNE)**, Fédération française des associations de protection de l'environnement.

AGREMENTS

La FAN est agréée ou habilitée :

- Au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement pour **la protection de l'environnement** : arrêté préfectoral n° 918/80 du 31 janvier 1980 (APENA) ; arrêté préfectoral n° 2414/12 du 29 août 2012.
- Au titre de l'article L. 141-3 du code de l'environnement pour prendre part **au débat public sur l'environnement se déroulant dans le cadre d'instances consultatives départementales** : arrêté préfectoral n° 2475/12 du 4 septembre 2012.
- Au titre de **la jeunesse et de l'éducation populaire** : arrêté préfectoral n° 86 03 J 220 du 7 mars 1986 ; arrêté préfectoral n° 2008-03-JEP-0007 du 18 janvier 2008.

ORGANISATION INTERNE

La FAN est dirigée par un Conseil d'administration de 21 membres (élu à l'A.G. du 12 avril 2014) et par un Bureau de 8 membres composé notamment par un Président, une vice-Présidente, deux Présidents honoraires, un Secrétaire et une Trésorière (élu par le C.A. du 3 mai 2014).

Au cours de l'année 2014 :

- ❑ **L'Assemblée générale ordinaire** s'est réunie le 12 avril (Montluçon).
- ❑ Le **Conseil d'administration** s'est réuni les 22 février (Saint-Pourçain-sur-Sioule), 3 mai (Chateldon – 63), 22 octobre (Saint-Pourçain-sur-Sioule) et 5 décembre (Saint-Pourçain-sur-Sioule).
- ❑ Le **Bureau** s'est réuni les 11 mars (Monétay-sur-Allier), 20 juin (Saint-Pourçain-sur-Sioule) et 4 septembre (Dompierre-sur-Besbre).

La FAN est structurée également en **réseaux de travail** sur les thématiques suivantes : Agriculture ; Déchets ; Eau et carrières ; Engins motorisés en pleine nature ; Faune sauvage ; Forêt ; Risques sanitaires et technologiques, installations classées ; Transports et énergie.

La FAN est professionnalisée depuis 1998.

La FAN participe aux réseaux de travail de la FRANE et de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.

INDEPENDANCE

La FAN est une association militante, citoyenne et démocratique.

Elle est strictement indépendante de toute obédience politique ou religieuse.

ASSOCIATIONS AFFILIEES

Les associations suivantes sont affiliées à la FAN :

ADATER (association pour le développement de l'agri-tourisme en espace rural)

03 320 Château sur Allier

Association de défense et de protection du cadre de vie et de l'environnement des quartiers du Bois du Roi, de Monzière et de la grande Varenne de Bellerive-sur-Allier

03 700 Bellerive-sur-Allier

Esprit Libre

03 160 Bourbon l'Archambault

Haut-Cher et Combraille

03 420 Mazirat

Maisons paysannes de France – Délégation Allier

03 100 Montluçon

Nature verte et propre Boire Dôme Lys (AIPSCVA)

03 200 Abrest

Nature, Culture et Partage

03 100 Montluçon

Nature vivante Gannat

03 800 Gannat

Présence citoyenne

03 100 Montluçon

Sauvegarde de la Montagne bourbonnaise

03250 Le Mayet de Montagne

Vivre et agir à Lusigny

03230 Lusigny

Plusieurs associations locales adhéraient à la FAN au cours de ces dernières années. Plusieurs ont été dissoutes ou n'ont plus d'activités.

II. RAPPORT MORAL

Rapport moral présenté à l'Assemblée générale du 7 mars 2015

Remerciements à tous ceux et celles qui ont travaillé à l'organisation de cette A.G. dans ce cadre du merveilleux Val de Besbre ; à tous les présents et à ceux qui ont manifesté leur intérêt à la FAN sans pouvoir venir en nous adressant leur pouvoir de vote. Présentation des invités excusés.

Après les votes des rapports moral et d'orientation, nous procéderons à l'élection du tiers sortant. Et nous devons avoir le temps d'élire le nouveau Bureau dès que le nouveau C.A. sera élu. Je souhaite surtout que nous prenions le temps de réfléchir ensemble au devenir de notre association. Cet après-midi, nous irons profiter de la campagne environnante, il faut en profiter, il se peut fort qu'à terme une LGV passe dans le secteur, nous y reviendrons.

Je le disais l'an dernier à Montluçon, ce fut une immense satisfaction de constater combien nos adhérents ont répondu nombreux à l'appel lancé pour nous sortir de l'ornière. Nous avons pu continuer, maintenir la professionnalisation sans laquelle la FAN ne serait que l'ombre de ce qu'elle est. Je vous l'ai dit en C.A. en décembre dernier, je ne serai pas le président d'une fédération départementale atrophie si nous en sommes réduits à ne compter que sur les forces de ses valeureux bénévoles. Nous retournerions à ce que fut notre association à ses débuts. Non pas qu'il faille avoir honte de nos débuts, pas du tout. Mais bien des choses ont changé : notre moyenne d'âge, d'abord, c'est une réalité incontournable, trop visible même si depuis quelque temps, on la sent moins. Ce qui a surtout changé, c'est notre rapport aux autres, aux pouvoirs publics, aux élus, aux administrations. Où est-il le temps où le secrétaire général de préfecture venait à chacune de nos AG, avec des louanges et des encouragements ? Où est-il le temps où on nous poussait à occuper des sièges aux conseils départementaux, où les autres associations de protection de la nature se reposaient sur nous, où les services de l'Etat nous écoutaient ? Désormais, nous ne sommes à leurs yeux que des empêcheurs de tourner en rond. Ce serait nous qui aurions changé ? C'est possible, mais nous serions plutôt moins agressifs, plus conciliants. Quand je pense que nous n'avons rien dit du saccage de la forêt de Montpensier (entre golf de Serbannes et contournement routier, il n'y a plus de forêt de Montpensier ! Il reste des bois, pas une forêt !). Tout ça pour ne pas heurter de front le projet de CSOV et réserver notre critique au seul sujet vraiment catastrophique : la mise à mort de la dynamique fluviale de l'Allier en amont de St Yorre. Mais il y a 30 ans, nous aurions foncé dans le tas ! Et on nous aurait respectés. A présent, tout ce que le Conseil général sait dire c'est que nous n'avons rien compris. Ah oui, nous refusons de comprendre : ils auraient voulu que moyennant quelques mètres de pont en plus et une conduite remplacée par un busage, nous renoncions à notre plainte. Comme eux sont habitués à renoncer à tout, un communiste qui pactise avec le grand capital, qui privatise la RCEA... A tout, mais pas à leurs prérogatives ! Deux fois moins de cantons, mais double représentativité. Ce que les élus, en particulier moulinois, ont écrit à l'enquête publique sur le SAGE Allier aval est lui aussi révélateur : quand il s'agit de gloser sur l'environnement, quand il s'agit de Paris capitale de la lutte contre le réchauffement climatique derrière Al Gore et Hulot, quand il s'agit de trame verte et bleue qui n'engage que ceux qui y voit du vert, alors là, oui, ils veulent faire dans l'écologie. Mais quand ils aperçoivent l'ombre d'une contrainte ou quelques voix de chasseurs en moins, alors là adieu la nature et l'environnement. Et où est-il le temps où nous pouvions compter sur le réseau des APNE ? Aujourd'hui, la pression est telle sur les associations, que des grosses structures associatives amies, pour sauver leurs emplois, sont enclines à se faire payer par exemple sur des contrôles de mesures

compensatoires, même, celles que nous aurions dénoncées ; avec les encouragements des élus qui se voient ainsi repeints en vert... C'est ce dont j'aimerais que nous parlions tout à l'heure : qu'attend-on, qu'attendez-vous, de la représentante de FNE dans ce département ? Faut-il continuer ? Notre dernier numéro du bulletin, qui fut le 1er numéro de la Fouine, a été largement encensé ; autour de nous, mais aussi au niveau régional. Son caractère incisif a plu, un peu comme si nous avions osé là ce que d'autres n'osent plus. Et au niveau national, nous avons retrouvé nos critiques du golf de Montcombroux sur Reporterre.

C'est bien ce CSOV qui a le plus absorbé nos énergies cette année. Le résultat final, désaveu par le T.A., ne nous a pas surpris, évidemment, c'était déjà miraculeux d'avoir gagné le premier contentieux fin 2012. Que nous ayons eu à payer des frais alors que justement, en 1ère instance, la partie adverse n'en avait pas eu, ça, je l'avoue, a été dur à avaler. Dur mais logique dans la situation tendue, hargneuse, dans laquelle nous sommes maintenant et qui est si loin de ce qu'étaient nos positions bien plus respectées lors de nos débuts ; j'en profite pour remercier la FRANE de nous avoir délivré du poids financier de ces 750 € ; comme je vous le disais, chaque euro compte ! Ce qui doit totalement échapper à ces messieurs-dames du Conseil général, ainsi qu'aux tribunaux. Ces questions financières sont aussi pour moi l'occasion d'adresser cette année encore tous mes remerciements à la municipalité de Dompierre grâce à laquelle nous bénéficions d'excellents bureaux à la Maison des Associations. Mais les pollutions, désordres, cafouillages en région montluçonnaise, ce qui avait motivé notre présence l'an dernier sur place nous a encore fortement mobilisés, tout comme les empoignades contre les pratiques de sports motorisés dans les gorges du Cher, dans des zones classées. Au fait, classées, ça veut dire quoi ? Natura 2000 ? ZNIEFF ? Holà, s'il s'agit de se mettre en conformité avec des règlements européens, on fera bien ressortir que c'est une affreuse coercition de Bruxelles, que ces trucs de technocrates sont imposés. Mais que face à des arguments sonnants et trébuchants, on peut passer dessus (au sens propre du mot) allègrement !

Je ne saurais omettre le projet de LGV destiné à faire de notre capitale un cul de sac sur une bretelle de l'axe Paris-Lyon : notre département serait le seul des 4 départements auvergnats à être impacté, et durement impacté par ce projet d'un autre âge, bon pour les chinois désireux de maîtriser le Tibet ! A l'heure où on ne peut plus prendre le train sur de nombreuses lignes régionales, on veut engloutir des milliards pour faire tourner les multinationales du déblai-remblai. Je salue l'initiative de créer sur notre site un encart destiné à faire connaître nos zones à défendre, la carte des territoires menacés par cette LGV arrive et le val de Besbre, cet endroit idyllique où nous sommes aujourd'hui, assez célèbre pour avoir donné son nom – le Châtelperonnien – à une culture du début du Paléolithique supérieur, marquée par la présence des plus anciens « Hommes modernes » en Europe il y a 38 000 à 30 000 ans, est directement menacé. Et pas pour le bien des habitants actuels de Jaligny, St-Léon, Châtelperonn, bien sûr, ceux-là comptent pour epsilon dans le projet destiné aux grandes métropoles. C'est sûr que la grotte des fées ne pèsera pas bien lourd à côté des optimisations des fuseaux de RFF. C'est pourtant le train qui l'avait révélé au grand public : c'était en 1850, lors des travaux de construction du tacot Dompierre-Jaligny.

Il faut sans cesse être vigilants, c'est la lecture des documents du SAGE du Haut-Cher qui a permis de constater que l'idée de barrer des rivières dans le secteur n'avait pas sombré avec Chambonchard ; certains ont les idées bien accrochées quand il s'agit de dompter la nature. Il va donc falloir encore se mobiliser pour que le barrage sur La Chaux, à Colombier, ne voie pas le jour.

Etre vigilants au Montoncel, des naturalistes bien intentionnés veulent tout raser pour dégager la vue ! Et pourquoi pas goudronner les chemins, ce sera pour une bonne cause écologique : lutter contre le ravinement causé par les pneus ?

Etre vigilants à cause des contournements routiers, des travaux de mise à 2 X 2 voies de la RCEA, en particulier pour le franchissement de l'Allier (encore !).

Etre vigilants à cause du golf de Montcombroux évidemment ! Quelle absurdité, quel aveuglement des élus ! Comment peuvent-ils perdre ainsi tout esprit critique ?

Etre vigilants en matière de protection animale : je me félicite que notre action soit plus sensible sur ces aspects et les sujets ne manquent pas.

Avant de conclure, je dirai un mot des perspectives de la FRANE. D'abord, la FRANE compte sur le réseau « Sentinelles de l'environnement » pour dynamiser la réactivité face aux attentes à notre environnement auvergnat. C'est une orientation nationale initiée par FNE, la FRANE y adhère pleinement et nos initiatives entrent absolument dans cette perspective, je dirai même que ce que nous avons fait par exemple pour recenser et lutter contre les décharges sauvages, ou ce que nous faisons sur notre site avec « Allier, zone à défendre » a joué et joue encore un rôle moteur dans cet engagement. Ensuite, je voulais dire un mot sur la perplexité dans laquelle se trouve notre fédération régionale face à la fusion administrative des régions. Il y a des choses qu'on sait : il faut faire des économies ; et le nombre des élus. Avant, il y avait 47 élus en Auvergne et 156 en Rhône-Alpes, il y en aura 204, dont les émoluments augmenteront. Allez comprendre ! Quant à savoir à qui échoiront les compétences en matière d'environnement, ça...

Participation aux diverses instances administratives : la FAN est très sollicitée pour participer à de nombreuses instances, elle joue son rôle citoyen même si parfois –souvent- ce rôle reste bien formel. Je remercie toutes celles, tous ceux qui siègent pour nous dans les CSS, ex CLIS ou CLIC, au CODERST, à la CDNPS, à la CDAC...

Participation aux diverses manifestations en 2015 : Rencontres Cinéma Nature du 9 au 12 avril à Dompierre s/B. ; fête de l'environnement les 30 & 31 mai à Hérisson ; Photosynthèse du 11 au 19 juillet à St Pourçain s/S. avec l'exposition sur les crues de l'Allier de la FRANE.

7 mars 2015.



Landes - Montagne bourbonnaise (03)

III. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

PARTICIPATION AU DEBAT PUBLIC - REPRESENTATION DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES

La FAN est membre des commissions consultatives suivantes :

Commissions départementales :

- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) (toutes formations : « Nature », « Sites et paysages », « Faune sauvage captive », « Unités touristiques nouvelles », « Publicité », « Carrières ») ;
- Commission départementale des risques naturels majeurs ;
- Comité départemental Natura 2000 ;
- Commission départementale d'aménagement commercial ;
- Commission consultative et comité de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (ex plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés) ;
- Groupe de travail chargé d'établir les programmes d'action à mettre en oeuvre dans les zones vulnérables ;
- Conférence de territoire du département de l'Allier (ARS) ;
- Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) ;

La FAN siègeait également au sein du Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (jusqu'à son éviction en 2010 décidée autoritairement par l'ancien Préfet de l'Allier) et au sein de la Commission de conciliation en matière d'urbanisme (jusqu'à fin 2014).

Commissions locales :

- Comité consultatif de la réserve naturelle du val d'Allier ;
- CSS / CLIS site Maillet ;
- CSS / CLIS site Bayet ;
- CSS / CLIS site Domérat ;
- CSS / CLIS site Créchy ;
- CSS / CLIS interdépartementale site Saint-Priest-la-Prugne ;
- CSS / CLIS site Chézy ;
- CSS / CLIS site Cusset – Saint-Etienne de Vicq ;
- Commission consultative des déchets du SICTOM de la région montluçonnaise ;
- Groupe de travail du plan de prévention du SICTOM de la région montluçonnaise ;

- Commission consultative des services publics locaux du SICTOM Nord Allier ;
- Comité de pilotage du plan de prévention des déchets du SICTOM Nord-Allier ;
- CSS / CLIC site Seveso société Adisséo Commentry ;
- CSS / CLIC site Seveso société All'Chem Montluçon ;
- CSS / CLIC site Seveso société Lagarde Cusset ;
- Groupe de travail du schéma d'alimentation en eau potable et industrielle du secteur de Montluçon-Commentry ;
- Comité de pilotage du suivi de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud-est de l'Allier et des collectivités limitrophes de la Loire ;
- COPIL sites Natura 2000 : Val d'Allier, Forêt de Tronçais, Forêt des Prieurés, Monts de la Madeleine, Gorges du Haut-Cher, Etangs de Sologne bourbonnaise, Gîtes de Laprugne, Forêt des Colettes, Bois-Noirs, Basse Sioule, Mine de Busset ;
- COPIL charte forestière de la forêt de Tronçais ;
- Groupe de travail pour l'élaboration d'une charte forestière Bouble-Colette ;
- Rencontres territoriales pour l'élaboration du SRCE Auvergne : secteur Bourbonnais – Basse Combraille ; secteur Sologne bourbonnaise – Val de Loire ;
- Rencontres territoriales pour l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE Auvergne – Trame verte et bleue) -: secteur Bourbonnais – Basse-Combraille ; secteur Sologne bourbonnaise et Val de Loire ;
- Commissions communales d'aménagement foncier : représentation indirecte (PQPN).

La FAN participe également à des comités de pilotage ou de suivi locaux sous l'autorité de la préfecture ou du Conseil général ou à des commissions d'information non officielles mises en place par des sociétés privées (exploitants d'installations classées).

DOSSIERS

La FAN est intervenue sur de nombreux dossiers : action médiatique et/ou participation à des réunions de concertation et/ou participation à l'enquête publique et/ou rencontre avec les élus ou pétitionnaires et/ou position au sein des instances consultatives locales ou départementales et/ou action contentieuse...

Il peut être souligné l'implication dans les dossiers suivants :

Documents de planification

- SDAGE Loire-Bretagne (procédure de révision ; en lien avec la FRANE et FNE).
- SAGE Cher amont. Observations FAN à l'enquête publique (1^{er} décembre 2014 au 8 janvier 2015) en particulier sur l'agriculture et la ressource en eau, sur le projet de barrage sur la Chaux à Colombier, sur l'amélioration de la continuité écologique, sur les conséquences de projets miniers (permis exclusif de recherche accordé à la société Cominor sur le territoire de la commune de Lussat dans la Creuse) ou encore sur la mobilité fluviale et la question des carrières alluvionnaires.
- Schéma régional de développement durable du territoire (SRADDT) et Schéma régional des infrastructures de transports (SRIT) ; en lien avec la FRANE (cahiers d'acteurs, avril 2014).

Infrastructures / Eau et milieux aquatiques

- Contournement routier Nord-Ouest de Vichy. Participation au comité de pilotage.
- Contournement routier Sud-Ouest de Vichy dans la zone alluviale de l'Allier. Rejet des recours contentieux conjoints FAN & FRANE : **Commission européenne, décision du 18 décembre 2013** (plainte communautaire en manquement d'Etat) ; **Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, ordonnance du 18 juin 2014, FRANE et FAN, n° 1400994** (recours en référé) ; **Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 7 novembre 2014, FRANE et FAN c. Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme et Préfet de l'Allier, n° 1400148** (recours en annulation).

Article : « *Audience favorable au projet* », La Montagne, 15 octobre 2014.

- Contournement routier de Varennes dans la zone alluviale de l'Allier. Rejet de la plainte communautaire conjointe FAN & FRANE : **Commission européenne, décision du 24 janvier 2014** (recours en manquement d'Etat et recours aux fins de suspension).

Déchets

- Projet d'usine TMB à Chézy. Rejet des recours tendant à l'annulation de l'arrêté du Préfet de l'Allier du 2 septembre 2013 portant refus d'autorisation de l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux associée à une unité de tri mécano-biologique (TMB) et à l'annulation de l'approbation par le Conseil général du schéma départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du 18 juin 2013 : **Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 3 juin 2014, Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Nord Allier, n° 1301074 et 1301486** (recours en intervention présenté par la FAN au soutien de l'arrêté préfectoral). Appel interjeté par le SICTOM devant la Cour administrative d'appel de Lyon.
- Usine Polival. Site de Saint-Victor. Site de Montluçon. Plainte FAN déposée en novembre 2013 devant le Procureur de la République du T.G.I. de Montluçon.
Médias : « *Des milliers de tonnes de déchets plastiques en cours d'évacuation dans l'Allier* », France 3 Auvergne (article site Internet et reportage T.V.), 16 janvier 2014 ; « *Les plastiques en route pour le Cher* », La Montagne, éd. Montluçon, 18 janvier 2014, p 9 ; « *Contre les déchets de Polival* », La Montagne, éd. Montluçon, 23 janvier 2014.
- Projet de méthanisation de Vichy-Val d'Allier.

- Plusieurs décharges sauvages.

Pollutions / Eau et milieux aquatiques

- Pollution des eaux et pollution atmosphérique générées par les anciennes activités de l'usine Landis+Gyr à Montluçon. Comité de suivi. A.P. du 6 septembre 2012 interdisant l'utilisation de la nappe pour tous les usages dans le périmètre concerné. Nouvelles sources de pollution découvertes.

Article : « *Landis+Gyr - Deux nouvelles sources de pollution* », La Montagne, éd. Montluçon, 18 février 2014.

- Pollution de la Besbre suite au dysfonctionnement de la station d'épuration exploitée par AREVA à Saint-Priest-la-Prugne fin 2013 (*voir infra sur le réaménagement des anciennes mines d'uranium*). Refus de la DREAL Rhône-Alpes de communiquer les rapports et analyses ; avis favorable à la communication rendu par la CADA le 19 juin 2014.

- Pollution SFEME à Prémilhat. Découverte d'une pollution des eaux souterraines aux solvants chlorés (trichloréthylène) ; la FAN était déjà intervenue au cours des années 1990 auprès de la DRIRE.

Article : « *Du trichloréthylène dans le sous-sol* », La Montagne, éd. Montluçon, 20 février 2014.

Circulation motorisée dans les espaces naturels

- Championnat de France d'enduro motos les 19 et 20 juillet 2014 dans les gorges du Haut-Cher et le site Natura 2000 éponyme ainsi que dans plusieurs ZNIEFF dans les départements de l'Allier et de la Creuse.

Articles : « *Bras de fer autour de l'enduro* », La Montagne, 17 juin 2014 ; « *L'enduro des contradictions* », La Montagne, éd. Montluçon, 20 juillet 2014 ; « *Ils ont été au top de l'info en 2014* », La Montagne, éd. Montluçon, 30 décembre 2014.

- Rassemblement de quads les 27 et 28 septembre 2014 dans les Combrailles.

- Rassemblement de quads les 11 et 12 octobre 2014 en Montagne bourbonnaise.

- Constitution d'un groupe de travail dédié au sein de la FRANE (réunion régionale inter-associative du 18 novembre 2014).

- Arrêté interministériel d'application du décret d'application de la loi sur la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, en ses dispositions relatives aux épreuves et compétitions motorisées. Refus d'édition gouvernemental attaqué par la FAN devant le Conseil d'Etat.

Chasse et faune sauvage

- Classement des animaux nuisibles (réforme nationale 2012). Rejet du recours de la FRANE, réalisé avec la collaboration de la FAN, contre le classement de plusieurs espèces en région Auvergne dont la fouine et la pie dans le département de l'Allier (**Conseil d'Etat, 30 juillet 2014, n° 363266**). Arrêt au mieux bâclé.

- Projet d'abattage de platanes à Cusset abritant une remarquable et unique colonie de choucas des tours.

Article : « *Choucas des tours, une colonie menacée ?* », La Montagne éd. Vichy, 3 janvier 2015, p. 9.

- Refus préfectoral de prendre l'arrêté d'interdiction du piégeage des animaux classés nuisibles dans les secteurs de présence de la loutre et du castor. Refus d'édiction attaqué par la FAN devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.
- Mise en vente d'espèces protégées sur un site Internet de petites annonces

Forêts / Biodiversité

- Projet de défrichement sur 10 ha de la partie sommitale du puy de Montoncel, classée en zone Natura 2000 et ZNIEFF de type I, dans le massif des Bois noirs.
- Gestion de la forêt de Tronçais.
Article : « *La biodiversité en question à Tronçais* », Massif central, n° 109, janvier-février-mars 2014, p. 4.

Eaux et milieux aquatiques / Biodiversité

- Projet d'aménagement touristique à Montcombroux-les-Mines (golf et opération immobilière). Démarrage des travaux de déboisement en automne 2014.
- Projet de barrage sur la Chaux à Colombier (voir *supra* dans les documents de planification).
- Exactions diverses dont comblement d'une petite zone humide au Vernet.

Carrières / Eaux et milieux aquatiques

- Projet de carrière alluvionnaire de La Perche et Ainay dans le département du Cher, avec impact sur la zone de mobilité du Cher, frontière des départements du Cher et de l'Allier. En relation avec l'association Nature 18.
- Remise en état de la carrière alluvionnaire de Neuvy.

Elevages / Bien-être animal

- Elevages d'animaux domestiques. En relation avec la SPA du Bourbonnais.
- Elevages industriels.

Nucléaire

- Réaménagement du site des Bois Noirs Limouzat. Contribution de la FAN en octobre 2014. En relation avec le Collectif des Bois Noirs, la CRIIRAD et la FRAPNA Loire.

Risques industriels

- Usine Seveso All'Chem. PPRT approuvé et publié en janvier 2014.
Article : « *All'Chem – Le préfet a signé le plan de prévention des risques technologiques* », La Montagne, éd. Montluçon, 18 janvier 2014, p 9.

Energie

- Parcs éoliens.
- Parcs photovoltaïques.

Divers

- Intervention sur divers projets d'installations classées.
- Elaboration d'une carte des grands projets destructeurs dans le département de l'Allier. En relation avec FNE (v. sites Internet FAN et FNE).

COMMUNICATION / PUBLICATIONS

- ☐ La FAN a édité la revue trimestrielle « **Naturallier** » de 1981 (n° 1 – juin 1981) à 2008 (n° 110 – novembre 2008).

Cette revue est devenue le magazine « **Auvergne Environnement** » édité par la FAN et la FRANE (depuis le n° 111 - 1^{er} trimestre 2009, jusqu'au n° 118 - 4^{ème} trimestre 2010). L'édition était ensuite assurée par la FRANE (n° 119 - hiver 2011, jusqu'au n° 126 - printemps 2014). L'édition de la revue est désormais arrêtée.

Depuis décembre 2014, la FAN édite un nouveau magazine, gratuit, en ligne sur son site Internet, « **La Fouine** » : <http://alliernature.asso.fr>

N° 1 édité en décembre 2014 (PDF, 19 p.).

N° 2 à paraître en mars 2015.

- ☐ La FAN dispose d'un site Internet :

<http://alliernature.asso.fr>

Le site Internet de la FRANE relaie également les activités et actions de la FAN :

www.frane-auvergne-environnement.fr

- ☐ Articles de presse publiés en 2014 (voir dossiers *supra* ; voir également reproduction de quelques articles en annexe).

AUDIENCES

- ☐ Audience entre le Préfet de région et des représentants de la FRANE, dont le Président de la FAN, le 22 janvier 2014 à Clermont-Ferrand.

- ☐ Audience entre le sous-Préfet de Montluçon et une délégation de la FAN le 14 mai 2014 à Montluçon.

MANIFESTATIONS / SENSIBILISATION

- ☐ Au cours de l'année 2013, la FAN a participé aux manifestations suivantes :

- Assemblée générale de la FRANE du 26 avril 2014.

- Conférence du 20 juin à Gannat sur les méthodes substitutives à l'expérimentation animale.

- Journées de la nature des 31 mai et 1^{er} juin à Hérisson. 31 mai, conférence sur le thème « Intérêt et préservation du bocage Bourbonnais ».

Articles : « *Les 25^{èmes} journées de la nature à Hérisson* », La Semaine de l'Allier, 28 mai 2014 ; « *Beau succès des 25^{èmes} journées de la nature* », La Montagne, éd. Montluçon, 14 juin 2014.

Les photographies du présent rapport sont reproduites avec l'autorisation de son auteur :
www.moniquemorin.com

IV - ANNEXES

Statuts

Non modifiés par l'A.G. 2015

Règlement intérieur

Non modifié par l'A.G. 2015

Adresse du siège de l'association

Inchangée

Rapport d'activité

Présent document

Compte rendu de l'Assemblée générale

Annexe I

Dates des réunions du conseil d'administration

Liste annexée II

Articles de presse et publications

Annexe I - Compte rendu de l'Assemblée générale 2014

Voir document PDF sur le site FAN.

Annexe II - Dates des réunions 2014 du Conseil d'administration de la FAN

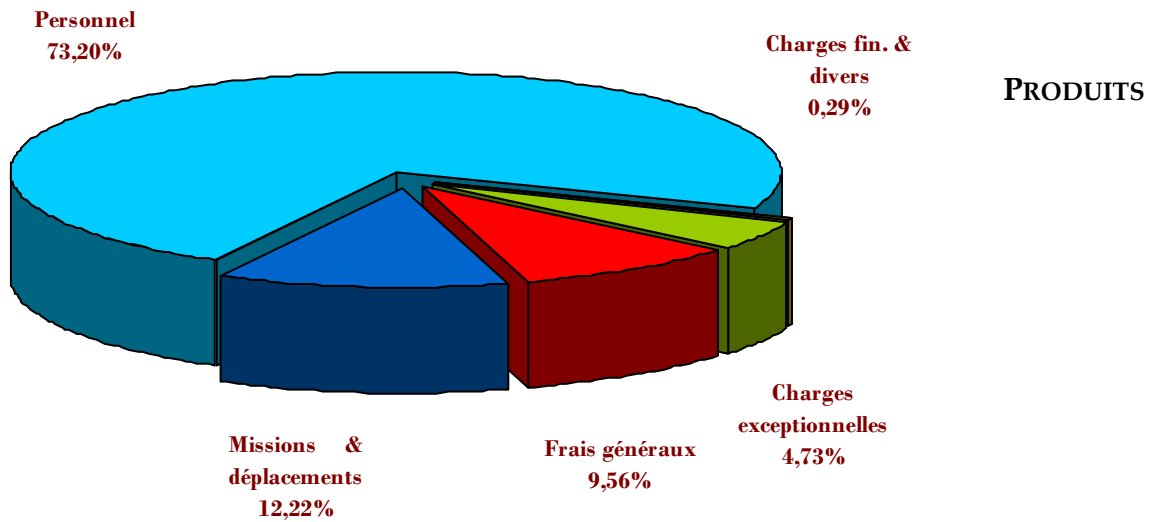
☐ Assemblée générale

Montluçon, le 12 avril

☐ Conseil d'administration et Bureau

- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 22 février
- Bureau, Monétay-sur-Allier, le 11 mars
- C.A., Chateldon (63), le 3 mai
- Bureau, Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 20 juin
- Bureau, Dompierre-sur-Besbre, le 4 septembre
- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 2 octobre
- C.A., Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 5 décembre

Annexe III – Rapport financier



Exercice FAN 2014

CHARGES

